

10 Faits divers & Justice

Session criminelle de Franceville

Guillaume Lessagui écope trois ans pour tentative de viol sur une fillette de 3 ans

N.O.

Franceville/Gabon

GUILLAUME Lessagui alias Mani, Gabonais âgé de 48 ans, comparaissant devant la Cour criminelle, en sa séance du mardi 23 juin dernier, au tribunal de première instance de Franceville, s'est rendu coupable, le 18 octobre 2013, à Léconi, chef-lieu du département des Plateaux, d'avoir jeté son dévolu sur une fillette de trois ans. Il s'agit de C. C. M., la fille de dame N. N.

En effet, c'est pour régler une dette que Guillaume Lessagui se rend au domicile de la dame, le matin du 18 octobre 2013. Mais alors que la maîtresse des lieux s'absente pour cher-



Photo : N.O.



Photo : N.O.



Photo : N.O.

La Cour a été sans pitié pour le pervers sexuel. Photo du milieu : Guillaume Lessagui à la barre. Photo de droite : La fillette de 3 ans et sa famille assises juste derrière le bourreau.

cher de la monnaie, le visiteur, que la fillette appelle affectueusement "Tonton Mani", en profite pour tenter d'assouvir sa libido sur elle. C'est l'arrivée d'un ami proche de la famille qui freine l'élan de l'intéressé.

Selon l'expertise du médecin consulté, cette tentative de viol a occasionné une rougeur de la vulve chez la fillette et un traumatisme de l'hymen. Aussi, la mère a-t-elle porté plainte pour viol devant les autorités ju-

diciaires. L'homme a reconnu les faits, prétendant qu'il serait victime d'un vaccin que lui aurait inoculé son grand-père depuis son enfance. Et que ce vaccin le pousse de manière permanente à se mettre en

érection. Mais cette version des faits n'a pas convaincu le ministère public, qui a plutôt plaidé pour la condamnation de l'indélicat. Guillaume Lessagui alias Mani est par ailleurs en si-

tuation de récidive légale. En effet, il avait déjà été condamné pour les mêmes faits en 2011. Ainsi, la Cour l'a condamné à trois ans de réclusion criminelle, selon les dispositions de l'article 256 du Code pénal.

Trafic d'ivoire à Libreville

11 pointes d'ivoire saisies par la PJ

COE

Libreville/Gabon

INTERPELLÉS par la Police d'investigations judiciaires, André Kana, 49 ans, Camerounais, commerçant et Lucien Bertrand Methogo Ollomo, 29 ans, Gabonais, chauffeur, tous deux domiciliés à Dragages (Nzeng-ayong) dans le sixième arrondissement de Libreville seront présentés très prochainement devant la justice. Et pour cause, ils ont été pris en possession de 11 pointes d'ivoire pesant entre 8 et 18 kg.



Photo : COE

Les 11 pointes saisies qu'ils s'approprièrent à écouler.

Cette arrestation a été rendue possible grâce à l'ONG Conservation et Justice du ministère de la Forêt. C'est du moins ce que l'on a ap-

pris d'une source policière. En effet, un jour, les autorités sont alertées par les membres de cette entité de ce que deux individus sont



Photo : COE

André Kana et Lucien Bertrand Methogo Ollomo neutralisés par la PJ.

sur le point de se rendre au quartier Charbonnages, pour une transaction. A la suite de quoi, les inconnus en question, pistés par la

police, sont neutralisés en possession de la marchandise. Conduits au poste, ils auraient reconnu les faits. A la

question de savoir d'où provenait la marchandise, André Kana s'est empressé de désigner son ami congolais. Ce dernier, d'après son récit, lui aurait promis les pointes d'ivoire qu'il ramènera du Congo pour une vente à Libreville. Selon André Kana, Libreville serait la plate-forme idéale pour écouler ce produit, étant donné que ce commerce prend de l'ampleur dans la capitale gabonaise où il est très florissant!

Interrogé enfin sur les modalités de la transaction, ce dernier a avoué qu'il vend au détail à raison de 400 000 francs le kilogramme...

Usurpation de titre à Moanda

Guy Boudiengue, le faux commissaire incarcéré à Franceville

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

ALORS que d'aucuns choisissent très souvent d'usurper des titres subalternes, Guy Boudiengue alias Ice Ndoumba, Gabonais âgé de 47 ans, ne fait pas dans la dentelle, en se faisant passer pour le commissaire de la ville de Moanda. Rien que ça! Interpellé par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de cette localité, d'au-

thentiques ceux-là, il a été déféré devant le parquet de Franceville, le mercredi 22 juin dernier, puis placé ensuite sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt.

L'enquête préliminaire diligentée par la police de la ville minière établit que le faux commissaire en question est, en réalité, un carreleur domicilié à Franceville. Aussi, pour se faire de l'argent facile et rapide, sieur Boudiengue choisira-t-il de revêtir la tenue de l'Officier de police judiciaire supérieur aux inspecteurs.



Photo : DR

Guy Boudiengue alias Ice Ndoumba, le faux commissaire de police de Moanda.

« Parmi les personnes que le mis en cause a ciblées dans son subterfuge, il y a essentiellement des opérateurs économiques », raconte le directeur des enquêtes.

Une fois appréhendé par les éléments du commissariat de Moanda, le faux agent gradé des Forces de police nationale (FPN) ne tarde pas à livrer son complice, lors de son audition au poste. Ce dernier ne serait autre qu'un certain Hugues Bawoudou, son ami d'enfance, du reste actuellement en cavale. D'après Ice Ndoumba, le

plan mis en place dans leur activité d'arnaque consistait à approcher une dizaine de commerçants au prétexte fallacieux d'une collecte de fonds dans le cadre du mariage du "commissaire central". Aussi, son complice présumé et lui se feront-ils passer pour des agents expressément mandatés par ce responsable de la police.

Mais l'information à propos de cette initiative va se répandre comme une traînée de poudre auprès de la hiérarchie. « Ce que les deux acolytes ne savaient pas, c'est

que la ville de Moanda ne dispose aucunement d'un commissariat central, en plus de ce que le mariage du commissaire de cette localité n'est pas à l'ordre du jour », indique l'OPJ en charge de ce dossier. De fil en aiguille, les enquêteurs parviendront à mettre la main sur Boudiengue, l'usurpateur de titre, qui n'aura manifestement pas inventé la poudre. Une information judiciaire a également été ordonnée pour neutraliser Hugues Bawoudou, le présumé complice en fuite.

Vol

Biveghe bi Ndong, le voleur du village Oboui?

LBON

Libreville/Gabon

LES habitants du village Oboui, dans le district de Sam (département de l'Okano), sont sur le qui-vive depuis quelques semaines. Et pour cause, le vol perpétré récemment dans un domicile a fini par convaincre les plus sceptiques de l'existence de

ce phénomène redouté dans leur environnement immédiat.

En effet, dame Juliette Nzang Ondo, épouse Ntoutoume Bé, en séjour dans le village pour un deuil, a eu la désagréable surprise de voir disparaître plusieurs objets dans sa maison, notamment 60 assiettes, une cinquantaine de verres, un fer et une table à repasser. Pour en savoir plus sur cette visite indésirable chez elle,



Photo : DR

Biveghe-Bi Ndong, le présumé voleur.

dont le seul indice était une fenêtre cassée, la victime a porté plainte auprès de la brigade de gendarmerie de Sam. La descente sur le terrain des fins limiers a été fructueuse. Car, une fois au village Oboui, les pandores réussissent à mettre la main sur deux suspects, un certain Engonga et Séverin Biveghe bi Ndong.

Au cours de leur interrogatoire par le commandant de

brigade, l'adjudant chef major Blaise Ngadibadi, Séverin Biveghe bi Ndong a reconnu les faits, en déclarant qu'il s'est infiltré à plusieurs reprises dans le domicile non gardé du couple Ntoutoume Bé, qui réside à Libreville, pour accomplir sa basse besogne: le vol.

Sur la question de savoir où se trouvaient les effets volés, l'indélicat dira qu'il les a tous vendus en Guinée Équato-

riale. Une procédure a été engagée à son encontre.

Présenté au parquet du tribunal de première instance d'Oyem, le présumé malfrat a été placé sous mandat de dépôt, et croupit actuellement à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

De son côté, Engonga, jugé innocent a été remis en liberté et a pu regagner son village.